

La préservation de l'intégrité du golf

Le rôle du comité du handicap

Le facteur de handicap de la RCGA jouit d'une très haute considération au Canada à titre de mesure fiable de l'habileté potentielle d'un joueur. Le facteur de handicap d'un joueur sert à des fins de conversion au handicap de parcours, qui détermine le nombre de coups qu'un joueur reçoit selon les jalons de départ qu'il choisit. Votre comité exécute les procédures prévues au système de handicap de la RCGA de façon à rendre le golf agréable à tous les membres.

La tâche qui incombe au Comité du handicap d'assurer une compétition loyale et équitable est d'une importance primordiale. Les joueurs de votre club comptent sur vous pour :

- **connaître le système de handicap de la RCGA**
- **faire connaître le système de handicap de la RCGA aux membres**
- **appliquer consciencieusement le système à votre club**

Lire le Manuel de handicap de la RCGA

Le *Manuel de handicap de la RCGA* est la « bible » du handicap. Vous y trouverez tout ce que vous devez savoir à propos du handicap et chaque membre de votre comité devrait en avoir un exemplaire. On peut se procurer des exemplaires à un prix minime en s'adressant à la RCGA par téléphone au 1-800-263-0009, poste 283, ou en consultant le site www.rcga.org.

Utiliser un logiciel homologué par la RCGA

Tous les clubs de la RCGA doivent utiliser un logiciel homologué par la RCGA (on peut trouver une liste des logiciels homologués sur le site www.rcga.org). La RCGA offre le Réseau RCGA (un programme de handicap en ligne) à tous les clubs membres. Le Réseau RCGA permet à vos membres d'inscrire leurs scores au club ou partout où il y a une connexion à Internet (à la maison, au travail, en vacances, etc.). Le Réseau comporte également un volet permettant de tenir des statistiques et il permet au club de communiquer avec ses membres grâce à une fonction de messagerie interne. Pour que votre club fasse partie du Réseau RCGA, prière de transmettre un courriel à mmackay@rcga.org ou composez le 1-800-263-0009, poste 209.

Faire connaître le système aux joueurs

La façon dont on communique aux joueurs les responsabilités qui leur incombent dans l'application du système de handicap influence grandement la manière dont ils se conformeront aux dispositions de ce système. Un Comité du handicap efficace fera en sorte de fournir continuellement aux joueurs la formation et les renseignements dont ils ont besoin. La RCGA offre des affiches et des dépliants informatifs pour vous aider à communiquer les « règles » du handicap à vos membres.

Envoyer des avis régulièrement (bulletin d'infos, site Web, tableau d'annonces)

Envoyez des avis régulièrement aux membres du club, ou mieux encore, organisez un séminaire! Les membres devraient être informés des faits particuliers à votre club, comme l'endroit et la façon d'enregistrer ses scores, la façon d'obtenir une carte de handicap, la durée de la saison active, et les scores qui sont admissibles pour fins de handicap.

De plus, l'avis doit expliquer les responsabilités fondamentales qui incombent à chaque joueur dans l'application du système de handicap de la RCGA, y compris :

- **Comment rajuster un score brut pour fins de handicap**
- **Comment savoir si un score corrigé doit être inscrit**
- **Comment inscrire un score réussi à l'extérieur**

Et doit également comprendre :

- **Une liste de toutes les politiques du Comité du handicap**
- **Les pouvoirs dont dispose le Comité du handicap pour rectifier le handicap**
- **Les pénalités imposées aux joueurs qui omettent de soumettre leurs scores**
- **La saison active (telle que déterminée par l'association provinciale de golf)**

Déterminer si les scores qui seront désignés comme scores de tournoi

En collaboration avec le comité en charge d'une compétition, le Comité du handicap doit déterminer pour l'année lesquels scores seront considérés comme scores de tournoi. *Il est très important de communiquer cette information aux membres pour éviter toute confusion quant aux scores qui doivent être inscrits comme scores de tournoi.*

Aussi, le comité du handicap devrait analyser les résultats des compétitions et si les scores nets d'un joueur semblent exceptionnels, prendre les mesures qui s'imposent.

Afficher les tableaux et les évaluations

Tableaux de handicap de parcours – Un joueur doit consulter le Tableau de handicap de parcours pour convertir son facteur de handicap de la RCGA au handicap de parcours selon les jalons de départ qu'il utilise. Ces tableaux, fondés sur les évaluations Slope de la RCGA, sont fournis aux clubs de golf par leur association provinciale de golf. Le comité est chargé d'afficher ces tableaux dans la boutique du pro ou dans le pavillon et d'en disposer des exemplaires sur le premier tertre de départ ou près de celui-ci sur chacun des parcours du club.

Évaluation de parcours et évaluation Slope de la RCGA du club – L'évaluation de parcours et l'évaluation Slope de la RCGA, à partir de tous les jalons, devraient être imprimées sur la carte de scores et affichées à un endroit bien en vue au club, préférablement sur une affiche certifiée par l'association de golf provinciale autorisée. Les évaluations, la date de la partie, le nom du joueur et le score corrigé

(accompagnée de la lettre « T » s'il s'agit d'un score inscrit lors d'un tournoi) constituent l'inscription complète d'un score pour fins de handicap.

Appliquer consciencieusement le système dans votre club

Une tâche importante du Comité du handicap consiste à vérifier si tous les scores admissibles sont enregistrés pour fins de handicap et que les scores enregistrés soient disponibles pour la révision par les pairs. L'abus le plus commun du Système de handicap de la RCGA provient des joueurs qui font défaut d'inscrire tous les scores admissibles; le Comité du handicap doit s'assurer avant tout que tous les scores admissibles sont inscrits.

Prendre les mesures qui s'imposent en cas d'omission d'inscrire ou autre abus du système

Le facteur de handicap de la RCGA sera corrigé à la hausse ou à la baisse si le joueur n'enregistre pas tous ses scores admissibles, ou s'il ne respecte pas le principe du Système de handicap de la RCGA. Le comité du handicap établira la valeur de la correction.

Il est équitable d'inscrire le score réussi ou un score punitif lorsqu'un joueur néglige d'enregistrer un score admissible. Un score punitif comprend une évaluation égale à la plus basse différentielle utilisée pour calculer le dernier facteur de handicap du joueur ou lors du calcul des 20 scores les plus récents du joueur. Si le score omis est exceptionnellement élevé, le score inscrit devrait être égal à la plus haute différentielle dans les 20 derniers scores.

La Section 8 du *Manuel de handicap de la RCGA* explique ces mesures discrétionnaires. *Dans le cas où un joueur fait systématiquement défaut de se conformer aux dispositions du système de handicap de la RCGA, le comité peut lui retirer son facteur de handicap.*

Coopérer avec les autres comités

Le Comité du handicap doit fournir des conseils au capitaine du club et aux officiels et autres comités du club sur les sujets suivants:

- La désignation des parties dont les résultats seront enregistrés comme scores de tournoi
- L'allocation de coups de handicap à chaque trou du parcours en conformité avec les directives de la RCGA (Section 17 du *Manuel de handicap de la RCGA*)
- La détermination de la normale;
- La préparation du parcours;
- Le maintien de la difficulté que présente le parcours aux joueurs.

Contactez la RCGA ou l'association provinciale de golf

Faire partie du Comité du handicap à votre club n'est pas tâche facile, mais nous sommes tout disposés à vous aider. Vous pouvez téléphoner à la RCGA en tout temps

pour obtenir un avis sur une question de handicap (1-800-263-0009, poste 209) ou visitez la section du handicap sur le site www.rcga.org où vous trouverez une foule de renseignements sur le handicap, y compris du matériel pédagogique téléchargeable.

Il est aussi hautement recommandé que les membres de votre comité participent à un séminaire de la RCGA sur le handicap. Les séminaires se tiennent de manière périodique tout au long de l'année et ils sont présentés par la RCGA ou par l'association provinciale de golf; à la fin du séminaire d'une durée de trois heures, vous saurez tout ce qu'il faut savoir sur le handicap. Contactez votre association provinciale de golf pour connaître les dates des prochains séminaires dans votre région.